



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 JANVIER 2019**

Le 23 janvier 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

**Présents** : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjointes - Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN et Mme Céline SCELLOS.

**Absents excusés** : M. Vincent AIGON (pouvoir donné à M. Jean-Paul GRAVILLON) - Mme Dominique ALVIN (pouvoir donné à Mme Nathalie BLANC) – M. Johan THENET (pouvoir donné à Mme Céline SCELLOS) – Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Georges DUCRET) et Mme Nathalie VIOLLET (pouvoir donné à M. Serge RAFFIN).

Madame Céline SCELLOS a été désignée comme secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

- 1) Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2018
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels
  - ⇒ DIA parcelle AB 110a
  - ⇒ DIA parcelle AB 262p
  - ⇒ DIA parcelles AB 1113-1122
  - ⇒ DIA parcelle AB 1114
  - ⇒ DIA parcelles B 859-767-860-770-771-774
- 3) Personnel communal – réorganisation des services scolaires et périscolaires et création d'un poste temporaire
- 4) SA MONT-BLANC – demande d'accord pour conventionnement d'un logement locatif dans le programme « Les Villas du Clos Château »
- 5) Demande de subvention des associations
- 6) Questions et informations diverses

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 DECEMBRE 2018** :

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du 21 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2) **DROITS DE PREMPTION** :

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à l'unanimité, **RENONCE** à exercer son droit pour :

- ⇒ la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 19 X0001, présentée par Maître BRUNET, Notaire Associé à Cran-Gevrier (74), pour le compte de Monsieur et Madame CLEMENT François et relative à la vente d'une partie de terrain, soit 28 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée AB 110 (1095 m<sup>2</sup>), sise 42 Impasse du Cul du Sac, en zone U du PLU, au prix de 4 200 €, soit

150 €/m<sup>2</sup>.

- ⇒ la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 19 X0002, présentée par Maître Peter TATAR, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de Madame MIEVRE Evelyne et relative à la vente d'une propriété bâtie de 72.27 m<sup>2</sup> habitables, édifée sur une partie de 363 m<sup>2</sup> de terrain, issue de la parcelle cadastrée AB 262 (712 m<sup>2</sup>), sise 85 Chemin de la Fruitière, en zone Uv du PLU, au prix de 285 000 €, dont 4 100 € de mobilier+ 10 000 € de frais de commission.
- ⇒ la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 19 X0005, présentée par Maître Marc THOMAS, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte du GFA DES RIOUDES et relative à la vente des parcelles cadastrées B 859 (2 782 m<sup>2</sup>), B 767 (345 m<sup>2</sup>), B 860 (1328 m<sup>2</sup>), B 770 (5 060 m<sup>2</sup>) sises au Lieudit « Les Rioudes » et les parcelles B 771 (2 540 m<sup>2</sup>) et B 774 (3 785 m<sup>2</sup>), sises au Lieudit « Le Touvé », soit une surface totale de 15 840 m<sup>2</sup> en zones N et 2AUx du PLU, au prix total de 91 200 €, soit 5.76 €/m<sup>2</sup>.

L'examen des DIA 74152 19 X0003 et 74152 19 X0004, présentées pour le compte de la SNC RHÔNE ALPES et relatives à la vente des parcelles cadastrées AB 1122 (14 m<sup>2</sup>), AB 1113 (9 m<sup>2</sup>) et AB 1114 (30 m<sup>2</sup>), sises au Lieudit « La Perrière », en zone 1AU-oa5 du PLU, est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal de février, la commission d'urbanisme devant se positionner au préalable sur le projet.

### 3) – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et en raison d'une réorganisation des services scolaires et périscolaires, rendue nécessaire par un mouvement de personnel prévu début mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent d'adjoint technique, pour accroissement temporaire d'activité au sein du restaurant scolaire, à temps non complet, à raison de 20/35<sup>ème</sup> ;
- **FIXE** la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, IB : 348, IM : 326 ;
- **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet le 1<sup>er</sup> mars 2019.

### 4) – SA MONT-BLANC – CONVENTIONNEMENT D'UN LOGEMENT PLS :

Par courrier du 16 janvier 2019, la SA MONT-BLANC d'Annecy (74), organisme d'HLM, informe la Commune de Lovagny qu'elle a été saisie par la SARL CONSTRUIRE ENSEMBLE, en vue de l'acquisition en VEFA d'un logement locatif dans le programme « Les Villas du Clos Château » (3 x 2 villas mitoyennes par le garage), pour lequel un permis de construire a été délivré le 7 décembre 2017 (PC 74152 17X0006).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** son accord de principe à la SA MONT-BLANC pour le conventionnement d'une villa en PLS du programme de la SARL CONSTRUIRE ENSEMBLE : « Les Villas du Clos sur le Château ». Le montant estimatif du loyer est de 835 € hors charges.

### 5) – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

#### a) **Don des Gorges du Fier** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter, pour l'année 2019, la contribution de la Société des Gorges du Fier, d'un montant de 400 €, à la Bibliothèque de Lovagny.

#### b) **Subventions aux associations** :

Suite à l'examen des différentes demandes de subventions, présentées par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions ci-dessous indiquées aux associations suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant de la subvention</b>	<b>Vote</b>
Les Copinous du Marais	300.00 €	A l'unanimité
Foyer Socio-Educatif du Collège de Poisy (68 x 1.50 €)	102.00 €	A l'unanimité

6) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

a) **Vœux de Mme Françoise CAMUSSO :**

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de vœux adressée par Madame Françoise CAMUSSO, Maire de la commune déléguée de Seynod.

b) **Police pluricommunale :**

Le bilan 2018 des interventions de la police pluricommunale est présenté aux élus. 80 heures ont été déployées sur la Commune de Lovagny qui représentent un coût du service de 3 235.97 €.

c) **Débat national :**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la lettre adressée par Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre chargé des collectivités territoriales, sur l'organisation du grand débat national et sur le rôle que peut tenir chaque municipalité dans la mise en place de ce dispositif.

La séance est levée à 21 h 43.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

⇒ Mercredi 13 février 2019 – 20 h 30

⇒ Mercredi 27 mars 2019 – 20 h 30

⇒ Mercredi 24 avril 2019 – 20 h 30